1° Formation en temps de paix d'infirmiers et de brancardiers volontaires, qui puissent être, en cas de guerre, employés au service de la Croix-Rouge — d'après les expériences faites pendant les dernières années en Allemagne.

Rapporteur : M. Hass, premier vice-président du Comité central.

2° Installation rationnelle de baraques de lazarets transportables, et emploi des objets d'aménagement de ces baraques dans l'assistance internationale.

Rapporteur : M. le conseiller intime professeur Dr Gurlt, membre du Comité central.

3° Quelles mesures a-t-il été pris depuis 1887, dans les Etats qui ont adhéré à la Convention de Genève, pour la protection de l'emblème de la Croix-Rouge, dans le sens de la VIe décision de la 4me conférence internationale ?

Sur la demande du Comité central allemand, le Comité international de Genève a bien voulu se charger de rapporter sur cette question.

Le Comité central a, dans sa dernière séance, examiné de plus près la question de l'acquisition, dès le temps de paix, de baraques de lazarets transportables. Il a nommé, pour étudier cette importante affaire, une commission de dix membres, sous la présidence du premier vice-président du Comité. Cette commission est chargée de présenter ses propositions au Comité central.

UN LAZARET DE BARAQUES TRANSPORTABLES [1]

Le lazaret de baraques transportables établi au Tempelhof, près de Berlin, au sujet duquel un rapport très détaillé vient d'être présenté au Comité central allemand, par son délégué, M. l'assesseur médical Dr Menger [2], a été, comme on le sait, installé par les soins de ce Comité, conformément au désir exprimé par S. M. l'Impératrice, pour expérimenter, par un usage journalier, pendant

[1] Traduit du *Kriegerheil*, octobre 1891, n° 10, p. 78.

[2] Bericht über das transportable Baraken-Lazareth zu Tempelhof, in der Sitzung vom 3 cctober 1891 dem Central-Comité der deutschen Vereine vom Rothen Kreuz erstattet durch dessen Mitglied u. Delegirten, Dr Henry Menger.

un laps de temps d'environ cinq mois, les qualités des objets destinés au service des lazarets, primés lors du concours de 1889[1]. L'installation de ce lazaret était achevée le 20 juin dernier et, le 1er juillet, il était presque entièrement occupé par des malades. Etabli dans le jardin du lazaret de garnison n° II, il représente un lazaret de réserve et non pas, comme on en avait eu l'intention à l'origine, un lazaret de société. Il se compose de six baraques, dont trois (nos I, II, III) sont aménagées pour recevoir les malades, chacune avec 16 lits ; le n° IV sert de salle d'opération, pharmacie, chambre de bains et chambre de jour pour les infirmières ; le n° V renferme un bureau pour les médecins et les fonctionnaires, une lingerie, un magasin pour les ustensiles de ménage et le logement de trois infirmiers ; le n°VI sert de cuisine, lavoir et salle à manger. La baraque n° I, réservée à la chirurgie, et construite en carton-feutre, appartient au Comité central ; les cinq autres sont la propriété de la Section médicale du Ministère royal de la guerre. Le carton-feutre (fabrication de Döcker) a aussi été employé pour la construction des deux baraques d'administration (nos V et VI), tandis que les autres (nos II, III et IV) sont revêtues d'une double couverture de toile à voile (baraques normales).

La baraque n° II abrite des hommes atteints de maladies internes graves, le n° III reçoit les convalescents.

En faisant abstraction des maladies, on peut dire que, pendant les trois premiers mois d'expérimentation, les conditions dans lesquelles les malades ont été logés et soignés ont été excellentes, à presque tous les points de vue, et ont donné des résultats satisfaisants, notamment en ce qui concerne la température. Celle-ci était prise trois fois par jour dans chacune des six baraques, en même temps qu'on la prenait à l'extérieur. Il résulte des tableaux qui ont été établis, que les baraques de carton-feutre conservent bien la chaleur et ne la laissent pas facilement se dissiper, tandis que les baraques normales en toile ont une plus grande facilité à se refroidir. On a unanimement reconnu et apprécié, pendant les chaleurs de l'été, la pureté de l'air qu'on respirait dans les baraques, ainsi que l'abri très agréable qu'elles offraient pendant la nuit. Ce n'est que dans les premières nuits froides de l'automne, en septembre, qu'avec + 3° les malades se sont plaints du froid,

[1] Voy. T. XXII, p. 86 et 139.

malgré les doubles couvertures de flanelle qui les recouvraient. Pendant les jours particulièrement chauds, les baraques étaient abondamment arrosées avec de l'eau. Malgré les nombreux orages qui ont sévi, spécialement pendant le mois de juillet, et qui, après une chaleur lourde et desséchante, amenaient brusquement des déluges d'eau, les deux systèmes de baraques se sont bien comportés et ont été absolument imperméables.

De légères infiltrations se sont produites dans la baraque n° I en carton-feutre, mais elles étaient occasionnées par un relâchement des vis qui retiennent les poutres du toit; il s'en est produit aussi dans la baraque n° II, à cause d'une petite déchirure de la toile. On a constaté dans deux baraques (II et III), après des pluies prolongées, la formation de champignons sur la toile, autour des fenêtres; ce fait s'est produit seulement dans les baraques en toile et pas dans celles en carton-feutre. Il a suffit de brosser à sec les parties atteintes, puis de les laver avec une solution de sublimé, pour faire disparaître cet inconvénient.

Les déchirures et les trous dans la toile sont très facilement réparés au moyen de morceaux de toile rapportés, tandis que, dans les baraques en carton-feutre, il est difficile de rapporter et de fixer d'une manière imperméable des morceaux de feutre.

Les baraques de toile, telles qu'elles ont été modifiées sur les indications de la Section médicale royale, méritent leur qualification de « baraques normales. » Lorsqu'on compare les avantages de la baraque de toile et ceux de la baraque de carton-feutre, il faut, à prix égal (elles coûtent 3.135 mk. et 3.275 mk.), faire entrer en ligne de compte la rapidité de l'installation et la durée de leur usage. Sous ce dernier rapport, l'expérience ferait pencher la balance d'une manière indiscutable en faveur des baraques de carton-feutre; c'est ce que prouvent soit la baraque de Döcker, en carton-feutre, qui est employée d'une manière continue dans le jardin de l'hôpital de garnison n° II, à Berlin, depuis 1883, soit une baraque semblable qui a été employée à l'Hôpital Augusta depuis l'année 1883 jusqu'à aujourd'hui, pendant l'été et souvent en hiver.

Les baraques normales (en toile à voile) n'ont guère une durée de plus de 3 à 4 ans, et, par suite de l'humidité et de la chaleur, leur tissu se détériore facilement; il se déchire ou se pourrit. Il est fort probable qu'en cas de guerre il suffirait parfaitement que les

baraques pussent servir pendant un ou deux ans, mais cette question de la durée a cependant son importance pour l'usage des baraques en temps de paix, et dans le cas où l'on voudrait en acquérir un nombre considérable en vue de la guerre. La rapidité de la fabrication des baraques de toile, lorsqu'on a sous la main un personnel suffisant et exercé et qu'on peut poursuivre la fabrication d'une manière continue, est bien plus grande que celle des baraques de carton-feutre. D'après une communication du fabricant, M. Goldschmidt, il faudrait de quatre à six semaines pour pouvoir livrer six baraques de cette dernière espèce. En cas de besoin subit de quelques centaines de ces baraques, on ne pourrait donc pas compter les avoir à sa disposition avant six mois ou même avant une année.

Chacun de ces systèmes de baraques a donc, malgré un plan commun, ses avantages spéciaux. La baraque de carton-feutre a une durée qui n'a jusqu'ici été surpassée par aucune autre; elle peut être très facilement désinfectée au moyen de lavages et d'arrosages; elle n'a besoin d'être repeinte à l'huile que tous les deux ou trois ans; grâce à sa propriété de conserver la chaleur, elle est spécialement appropriée pour l'automne et l'hiver; elle convient tout particulièrement pour les locaux d'administration. En revanche, sa construction demande beaucoup de temps (de 2 à 3 semaines).

La baraque à double couverture de toile à voile peut être préparée en quelques jours; elle est plus aérée et plus fraîche que la première, aussi est-elle plus appropriée pour l'été; elle s'est cependant fort bien comportée, même par des froids rigoureux, quoiqu'il y eût une assez grande différence de température, suivant qu'on la prenait à la hauteur des lits ou à hauteur d'homme; elle est moins facile à désinfecter que la première; elle a aussi une durée moindre. Dans ces conditions, la vérité paraît devoir être de ne préférer aucun des deux systèmes à l'autre, mais d'utiliser avec discernement les avantages de chacun d'eux. Il en résulte qu'en temps de paix il faut recommander de faire surtout l'acquisition de baraques en carton-feutre, tandis qu'à l'approche d'une guerre et pendant la guerre, ce sont des baraques de toile qu'il faut se procurer. Il est bon de rappeler que la fabrication de ces deux systèmes de baraques est encore le droit exclusif d'un particulier qui a pris un brevet.

Chaque baraque transportable est calculée pour recevoir en temps de guerre 20 blessés; chaque lazaret étant supposé se composer de 20 baraques et d'au moins 8 baraques pour les locaux d'administration (dont une pour loger le personnel sanitaire), on pourra ainsi disposer d'un hôpital transportable indépendant pour environ 400 malades. Ce nombre de baraques serait supposé la quantité nécessaire pour chaque région du pays, en sorte que chaque province aurait à pourvoir à la construction de 28 baraques, coûtant de 3.000 à 3.500 mk., soit une dépense de 84,000 à 98,000 mk., sans le mobilier. Cette unité de 400 lits par province devrait être organisée, en ce qui concerne le matériel et le personnel, de telle sorte qu'elle pût être divisée en 2 ou 4 sections égales, chacune de 200 ou 100 lits, pouvant fonctionner d'une manière indépendante. Il faudrait aussi qu'en cas de surabondance de malades dans les grands hôpitaux, ou dans des cas urgents, on pût détacher une ou plusieurs baraques, sans qu'il y eût à pourvoir à leur administration indépendante. Si le matériel mobilier, dont il faudrait d'ailleurs faire l'objet d'une étude spéciale, peut être évalué approximativement à un peu plus de 100,000 mk., il en résulte que l'équipement complet d'un lazaret transportable nécessiterait, en chiffres ronds, une dépense de 200,000 mk. Le territoire de l'empire allemand comprenant 20 districts de corps d'armée, il faudrait, au total, consacrer à l'établissement de ces lazarets une somme de 4,000,000 mk., pour pouvoir abriter convenablement 8,000 blessés et malades. Ces lazarets seraient immédiatement disponibles et pourraient être, suivant les besoins, dirigés sur les points menacés, d'après les ordres donnés par l'état-major de l'armée et par le Commissaire impérial et inspecteur militaire. Si la réalisation d'un pareil plan d'ensemble ne peut être effectuée que graduellement, son exécution est cependant possible, et cela, pour la plus grande partie, au moyen des capitaux du Comité central. On pourrait y consacrer chaque année le cinquième de la somme totale, soit 800.000 mk., et ainsi, au bout de cinq ans, ce plan d'ensemble serait réalisé. En tout cas ce serait au Comité central à prendre l'initiative de la mise en pratique de cette idée; il aurait à consulter les Etats et les provinces intéressés à sa réalisation et à étudier la répartition de ces lazarets.

On peut objecter à l'acquisition dès le temps de paix d'une aussi grande quantité de baraques : 1° l'insuffisance des ressources

pécuniaires ; 2° la crainte que le matériel ne se détériore ; 3° la supposition que, pour abriter tout ce matériel, il faudra de grands magasins de dépôt, qui devront être construits sur des terrains acquis à cet effet, et qu'il faudra consacrer à sa conservation un nombreux personnel administratif.

A ces objections, voici ce qu'on peut répondre. D'après la décision prise par le Comité central, le 13 décembre 1890, celui-ci peut, sous certaines conditions, confier, en temps de paix, des baraques aux hôpitaux. Les demandes de baraques vont en augmentant. Il est fort probable qu'avec le temps un certain nombre de petites villes renforceront leurs hôpitaux en y adjoignant des baraques, ou se créeront des hôpitaux au moyen d'une ou deux baraques, élevées près d'un bâtiment qui servira aux besoins de l'administration. Les petites villes qui feront cela réaliseront une notable économie, car elles n'auront pas besoin d'y affecter de gros capitaux. Quant aux baraques qui ne trouveront pas de preneurs, on pourra les remettre à l'Etat ; le mieux serait de les placer dans les dépôts du train en province. Il y aurait grand avantage et économie à prendre à cet égard des arrangements avec le ministère de la guerre, qui ne se refuserait pas à recevoir le matériel de la Croix-Rouge dans ses dépôts, moyennant une indemnité raisonnable.

Aussi bien que les baraques, les objets destinés à leur équipement et le matériel de lazaret et d'administration ont donné lieu, dans le lazaret de baraques du Tempelhof, à des observations et à des réflexions intéressantes. L'installation des six baraques avait été, dès le début, réglée par l'intendance du corps de la garde, et l'acquisition du matériel nécessaire avait été confiée au médecin en chef du lazaret de garnison II, en sorte que le délégué du Comité central, lors de sa première visite, le 4 juin dernier, trouva toutes les dispositions prises en ce qui concerne l'installation du lazaret.

On s'est efforcé, malgré le peu de temps dont on disposait, — il fallait que tout fût prêt le 20 juin, — de se procurer les objets mobiliers destinés à l'aménagement intérieur d'une baraque, qui avaient été primés lors du concours de 1889. Le rapport du délégué renferme, sur le matériel employé, des détails dans lesquels nous ne pouvons pas entrer. Il y aura d'ailleurs lieu de revenir sur ce sujet, lorsque le lazaret aura fonctionné plus longtemps et notamment pendant l'hiver.

Le lazaret de baraques est situé dans un parc fort agréable et bien entretenu. Au début de l'hiver, les baraques seront pourvues de poêles en fer, spécialement du système Morlin, fournis par le lazaret de garnison II. On doit aussi y faire l'essai du chauffage au moyen d'appareils Lönholdt.

En ce qui concerne le personnel, le soin des malades est confié à un médecin d'état-major, assisté de médecins volontaires d'un an. Les quatre infirmières appartiennent à l'Association des infirmières du « Frauen-Lazareth-Verein » attachée à l'hôpital Augusta. La serviabilité, le dévouement et la capacité de ces infirmières, qui remplissent leur tâche avec calme et avec l'amour de leur vocation, méritent des éloges sans réserves. Les cinq infirmiers sont pris dans l'Association des infirmiers volontaires, et sont désignés, toutes les 4, 6 ou 8 semaines, par le Directeur de l'Association, M. Wichern, pour faire le service du lazaret. Comme ce service fournit une occasion propice pour former un excellent noyau d'infirmiers-chefs bien stylés, il a été recommandé à M. le Directeur Wichern de ne proposer comme infirmiers que des sujets spécialement bien qualifiés. Ce désir n'a été jusqu'ici qu'en partie réalisé. D'après les expériences faites jusqu'à présent dans le lazaret de baraques, il a été constaté : 1° Qu'il faut, avant leur entrée au service, soumettre les infirmiers, au point de vue de leur état de santé, à un examen médical minutieux, afin de s'assurer si les conditions fixées par les règlements de l'Association sont remplies, car, en cas contraire, les travaux pénibles et la nourriture parfois insuffisante amèneraient trop facilement de la fatigue et des maladies ; 2° Que, pour former des infirmiers-chefs, des cours de répétition et des cours complémentaires dans des lazarets militaires sont désirables; 3° Qu'il ne faut pas admettre des jeunes gens en trop grand nombre ; 4° Que des étudiants en médecine âgés ne doivent pas être pris comme infirmiers, car ils trouveront à la guerre leur emploi comme médecins inférieurs ou comme assistants-médecins.

A côté d'un infirmier-chef appartenant à l'Association, il faut citer avec éloges le comptable du lazaret, qui s'est acquitté excellemment de sa tâche.

Comme annexe du lazaret de baraques transportables, qui a pour but d'expérimenter les objets au point de vue pratique, on a organisé, dans un bâtiment voisin, une intéressante exposition d'objets

qui ne sont pas utilisés dans le lazaret. Bien que réduite, cette exposition n'en est pas moins fort instructive.

C'est M. le médecin d'état-major de Ire classe Dr Gödicke, chef du lazaret de garnison, qui, plus que personne, a consacré ses peines à l'organisation du lazaret de baraques, à l'acquisition du matériel et à l'installation de l'exposition.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARGENTINE

La Croix-Rouge argentine a tenu, le 8 octobre 1891, son assemblée générale annuelle, et le président, M. le Dr Roberts, y a présenté un rapport sur les derniers travaux de l'Association. Nous ne le reproduirons pas en entier, parce qu'il contient diverses informations que nous avons déjà publiées, d'après le *Bulletin* de la Société qui les avait portées à notre connaissance, et nous nous bornerons à une analyse de ce document.

L'organisation intérieure de la Société, ou plutôt son perfectionnement, a été la préoccupation constante du Comité, et elle s'est traduite par plusieurs actes dignes d'être mentionnés.

C'est d'abord la revision des statuts et réglements. Elle s'imposait, après une première période d'essai qui avait duré une dizaine d'années. Le texte nouveau, soigneusement étudié, fut soumis à l'approbation du gouvernement ; à la suite de cette démarche, la Croix-Rouge argentine fut reconnue par l'Etat et ses statuts sanctionnés par un décret du 6 décembre 1890.

Deux sous-comités ont été constitués depuis peu. L'un, pour la province de Buenos-Aires, fut formé à la Plata par les soins de deux délégués du Comité central, qui se transportèrent *ad hoc* dans cette ville. L'autre à Cordova, prit naissance à l'occasion des inondations dont cette localité fut victime et pendant laquelle la Croix-Rouge vint à son secours. [1] A Buenos-Aires le Comité cherche à multiplier les comités de dames, qui lui ont déjà été fort utiles, de façon à ce qu'il en existe dans tous les quartiers de la ville.

[1] Voyez *Bulletin*, n° 86, t. XXII, p. 39.